



PROCÈS-VERBAL N°7

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : lundi 16 mars 2026

Présent(s) : MM. ANDEOLE Eric, BERLY Jean-Michel, CHAPILLON Jean-Claude, LECOURT Thierry, ROUELLE Maurice, BENOIT Raymond

Excusé(s) :

Assistent :

La prochaine réunion est le 13 avril 2026

Les décisions de ce P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

Référent éclairage & référent surface de jeu : Monsieur Jean-Michel BERLY

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux.

Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

La Commission rappelle qu'en l'absence d'autorisation d'ouverture au public ou d'attestation administrative de capacité, la capacité spectateur de l'installation est de zéro.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BOULLEVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 271000101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 22/03/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN et du document transmis :

- AOP du 02.02.2026

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/03/2036.

BRETEUIL - STADE GEORGES SCHIFFMACHER - NNI 271120201

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 15/12/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 16.02.2026 effectué par M. GOSSE et M. FOLLIN, membres de la CDTIS de l'Eure.
- AOP du 18.11.2015

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Filets de buts défectueux (à changer)**

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non conformité mineure avant le 30/06/2026, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/03/2036.

CLAVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 271610101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 15/12/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN et du document transmis :

- AOP du 27.11.2015

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/03/2036.

CRIQUEBEUF SUR SEINE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 271880101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 22/03/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 18.02.2026 effectué par M. AUZOUX et M. FOLLIN, membres de la CDTIS de l'Eure.
- AAC du 05.02.2016

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/03/2036.

CRIQUEBEUF SUR SEINE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 271880102

Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 22/03/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en en niveau A8 PN jusqu'au 16/03/2036.

EPEGARD - STADE CHARLES SAILLY 1 - NNI 272190101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 15/12/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN et du document transmis :

- AAC du 06.03.2026

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/03/2036.

LE VAL DAVID - STADE MUNICIPAL - NNI 276680101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 15/12/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN et du document transmis :

- Rapport de visite en date du 24.02.2026 effectué par M. GOSSE et M. FOLLIN, membres de la CDTIS de l'Eure.
- AOP du 25.11.2015

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**
- **Mauvais état des filets de buts**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/03/2026.

LE VIEIL EVREUX - STADE MUNICIPAL - NNI 276840101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 06/10/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 24.02.2026 effectué par M. GOSSE et M. FOLLIN, membres de la CDTIS de l'Eure.
- AAC du 09.03.2026

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**
- **Très mauvais état des filets**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/03/2036.

MESNIL EN OUCHE - STADE JACQUES FORTIN - NNI 270490101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 13/12/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 24.02.2026 effectué par M. BENOIT et M. FORCHER, Président et membre de la CDTIS de l'Eure.
- AOP du 23.11.2016
- Plan des vestiaires

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **La dimension des vestiaires arbitres hors douche et sanitaire est inférieure à 8m2 minimum**

Elle demande une mise en conformité soit en diminuant la surface de douche de l'un des vestiaires, soit en créant une porte entre les deux vestiaires arbitre.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**
- **Crochets métalliques non conforme**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, la CRTIS suspend sa décision de classement.

Contactez la CDTIS qui est chargée du contrôle des travaux une fois réalisés, photos à l'appui.

TOUTAINVILLE - Stade Jean - yves Leprat - NNI 276560101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 22/03/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation en T5 PN et du document transmis :

- AAC du 26.02.2026
- Rapport de visite du 26.02.2026 effectué par M. BENOIT et M. GODARD, Président et membre de la CDTIS de l'Eure

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les largeurs des zones de sécurité ne sont pas de 2,50 m minimum**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, la CRTIS suspend sa décision de classement.

Contactez la CDTIS qui est chargée du contrôle des travaux une fois réalisés, photos à l'appui.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

MUIDS - STADE MUNICIPAL - NNI 274220101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en E7 (LED).

- Étude photométrique en date du 14.03.2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100Mx60M
 - Implantation : Latéral
 - Hauteur minimum de feu : 18M
 - Inclinaison des projecteurs : 20°
 - Nombre de projecteurs : 6 (2/ mâts)
 - Éclairement moyen : 108 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.43
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.65
 - GR Max : **Non renseigné**
 - Température de couleur : 5700 K
 - IRC : **Non renseigné**
 - Facteur de maintenance : 1

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E7 (LED) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.

SERQUIGNY - STADE CLAUDE GITTON 1 - NNI 276220101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en E6 (LED).

- Étude photométrique en date du 11.03.2026 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105Mx68M
 - Implantation : Latéral
 - Hauteur minimum de feu : 18M
 - Inclinaison des projecteurs : 67.3°
 - Nombre de projecteurs : 4 (2/ mâts)
 - Éclairement moyen : 167 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.51
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.74
 - GR Max : 45
 - Température de couleur : 5 700 K
 - IRC : 70
 - Facteur de maintenance : 1

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E6 (LED) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT DU CALVADOS DE FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

FLEURY SUR ORNE - STADE MUNICIPAL - NNI 142710101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 22/01/2023

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- AAC du 03.02.2026

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Absence de main courante sur les 3 côtés de l'aire de jeu**

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/03/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

COLOMBELLES - FOOT5 AVEC PALLISADES - NNI 141675501

Cette installation n'a jamais été référencé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du formulaire FOOT5 palissades.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS confirme la conformité de l'installation au cahier des charges FFA.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BRETTEVILLE SUR ODON - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 141010101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en niveau E6 (LED) et note l'absence d'avis préalable et d'étude d'éclairage.

- Relevé d'éclairage en date du 17/02/2026 :

- Éclairage moyen : 147 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.47
- Facteur d'uniformité U2h : 0.61

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (LED) jusqu'au 16/06/2030.

2.2 Confirmation de classement

LES MONTS D AUNAY - Stade Des Monts D' Aunay 1 - NNI 140270101

Cet éclairage a été classé E6 (LED) jusqu'au 17/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairage en date du 13/01/2026 :

- Éclairage moyen : 152 Lux (IM)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.55
- Facteur d'uniformité U2h : 0.74

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 16/03/2030.

MEZIDON VALLEE D AUGES - Complexe Sportif Jules Ladoumègue 1 - NNI 144310101

Cet éclairage a été classé E5 (LED) jusqu'au 22/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairage en date du 16/02/2026 :

- Éclairage moyen : 297 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.75
- Facteur d'uniformité U2h : 0.85

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E5 (LED) jusqu'au 16/03/2030.

MONDEVILLE - STADE MICHEL FARRÉ - NNI 144370201

Cet éclairage a été classé E4 (IM) jusqu'au 11/02/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E4 (IM).

- Relevé d'éclairage en date du 03/03/2026 :

- Éclairage moyen : 392 Lux (IM)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.53
- Facteur d'uniformité U2h : 0.71

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (IM) jusqu'au 16/03/2027.

PONT L EVEQUE - Stade Michel D'ornano 3 - NNI 145140103

Cet éclairage a été classé E6 (LED) jusqu'au 17/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 16/02/2026 :
 - o Éclairement moyen : 189 Lux (LED)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.48
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.66

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 16/03/2030.

VIRE NORMANDIE - STADE PIERRE COMPTE 6 - NNI 147620106

Cet éclairage a été classé E5 (LED) jusqu'au 28/03/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E5 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 09/02/2026 :
 - o Éclairement moyen : 316 Lux (LED)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.64
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.78

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E5 (LED) jusqu'au 16/03/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

MONDEVILLE - STADE JEAN TOCQUER 1 - NNI 144370101

Cet éclairage a été classé E6 (LED) jusqu'au 11/02/2029

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement éclairage en niveau E5 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 09/03/2026 :
 - o Éclairement moyen : 296 Lux (LED)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.50 (E5 mini 0.50)
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.71

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E5 (LED) jusqu'au 16/03/2030.

2.4 Avis préalable

HERMANVILLE SUR MER - STADE NADINE DUPONT 3 - NNI 143250103

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en E7 (LED).

- Étude photométrique en date du 14.07.2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105Mx68M
 - Implantation : Latéral
 - Hauteur minimum de feu : 14M
 - Inclinaison des projecteurs : 70°
 - Nombre de projecteurs : (4/ mâts)
 - Éclairement moyen : 79.4 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.57
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.35 (E7 mini 0.40)
 - GR Max : **Non renseigné**
 - Température de couleur : **Non renseigné**
 - IRC : **Non renseigné**
 - Facteur de maintenance : 0.90

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage défavorable et demande :

- **Une étude photométrique conforme au règlement éclairage de la FFF pour un E7**
- **Une étude photométrique avec les items non renseigné ci-dessus**

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LA HAGUE - STADE DE LA MADELEINE - NNI 506200101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 25/02/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation en T5 PN et du document transmis :

- AOP 23.02.2016

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les largeurs des zones de sécurité ne sont pas de 2,50 m minimum**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, la CRTIS suspend sa décision de classement.

Elle précise que l'installation pourra être classé niveau T6 maximum avec la largeur de jeu diminuée.

Contactez la CDTIS qui est chargée du contrôle des travaux une fois réalisés, photos à l'appui.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

PONTORSON - FOOT5 AVEC PALLISADES - NNI 504105501

Cette installation n'a jamais été référencé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du formulaire FOOT5 palissades.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS confirme la conformité de l'installation au cahier des charges FAFA.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BARNEVILLE CARTERET - STADE FRANCIS LAISNEY 2 - NNI 500310102

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en niveau E7 (IM) note l'absence d'avis préalable et d'étude d'éclairage.

- Relevé d'éclairage en date du 17/02/2026 :
 - o Éclairage moyen : 142 Lux (IM)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.19
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.41

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (IM) jusqu'au 16/03/2028.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

CARENTAN LES MARAIS - STADE ALPHONSE LAURENT 1 - NNI 500990101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en E5 (LED).

- Étude photométrique en date du 20.10.2025 :
 - o Dimension de l'aire de jeu : 105Mx66M
 - o Implantation : Latéral
 - o Hauteur minimum de feu : 26M
 - o Inclinaison des projecteurs : 70°
 - o Nombre de projecteurs : 20 (5/ mâts)
 - o Éclairage moyen : 274 Lux (LED)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.65
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.81
 - o GR Max : 48
 - o Température de couleur : **Non renseigné**
 - o IRC : **Non renseigné**
 - o Facteur de maintenance : 1

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E5 (LED) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.

FLEURY - Stade Leonce LelouP - NNI 501850101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en niveau E7 (LED).

- Étude photométrique en date du 04.03.2026 :
 - o Dimension de l'aire de jeu : 98Mx62M
 - o Implantation : Latéral
 - o Hauteur minimum de feu : 9M
 - o Inclinaison des projecteurs : **Non renseigné**
 - o Nombre de projecteurs : 12 (3/ mâts)

- Éclairage moyen : 100 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.16
- Facteur d'uniformité U2h : 0.45
- GR Max : **Non renseigné**
- Température de couleur : 5700 K
- IRC : 80
- Facteur de maintenance : 1

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E7 (LED) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

ALENCON - STADE JACQUES FOULD 3 - NNI 610010103

Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 08/09/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier et les documents transmis pour une demande de niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite du 25.01.2025 effectué par M. Andeole, Président de la CDTIS de l'Orne
- AOP du 20.06.17
- Test in situ du 23.02.2026

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 23/02/2036.

PASSAIS VILLAGES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 613240101

Cette installation été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de la CDTIS en date du 17.02.2026 pour la mise en conformité de la zone de sécurité et de la hauteur des buts.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/03/2036.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

TOTES - Stade Gérard Auvray - NNI 767000201

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 24.02.2026 effectué par M. LEDOUX, membre de la CDTIS de la Seine Maritime.
- AOP du 01.03.2024
- Plan des vestiaires

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/03/2036.

1.2 Confirmation de classement

ST AUBIN CELLOVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 765580101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 10/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de la CDTIS en date du 20.02.2026 pour la mise en conformité de la zone de sécurité et de la hauteur des buts.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/03/2036.

La CRTIS demande que les fourreaux des poteaux de corners soient positionnés conformément au règlement.

1.3 Changement de niveau de classement

FECAMP - STADE DU RAMPONNEAU - NNI 762590401

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 18/06/2029

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de plusieurs articles de presse faisant état de travaux en cours pour la transformation de cette installation qui sera équipé d'une aire de jeu en gazon synthétique et qui pourra être utilisé en compétition officielle jusqu'au niveau R1.

Elle note qu'aucune demande d'avis préalable ni aucun document technique n'ont été transmis avant le début des travaux.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau TRAVAUX jusqu'au 30/09/2026.

Elle note que, pendant toute la durée des travaux, le terrain ne sera pas utilisable en compétition.

LA LONDE - STADE ANDRÉ TREPAGNY 1 - NNI 763910101

Cette installation a été classée T7Prov SYN jusqu'au 24/03/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement en T5 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 24.09.2005 effectué par M. LEDOUX, membre de la CDTIS de la Seine Maritime
- AOP du 10.09.2025
- Tests in situ du 04.12.2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 13/09/2035.

SOTTEVILLE LES ROUEN - STADE JEAN ADRET 1 - NNI 766810101

Cette installation a été classée T3 PN jusqu'au 12/12/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du courrier de la collectivité en date du 20 février 2026.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau TRAVAUX jusqu'au 30/09/2026.

Elle note que, pendant toute la durée des travaux, le terrain ne sera pas utilisable en compétition.

1.4 Avis préalable

FRANQUEVILLE ST PIERRE - STADE RAYMOND VION 1 - NNI 764750101

Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 13/06/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable installation en niveau T6 PN et du document transmis :

- Plan des vestiaires du 28/03/2024

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable installation défavorable.

Elle rappelle que, conformément au règlement terrains, l'installation doit comporter au minimum deux vestiaires joueurs de 20m² (hors douche et sanitaire).

D'autre part, pour un classement initial en niveau T6 l'aire de jeu devra avoir les dimensions impératives de 105m x 68m.

1.5 Affaires diverses

OISSEL SUR SEINE - STADE MARCEL BILLARD 4 - NNI 76840104

Cette installation a été classée T3 SYN jusqu'au 01/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 20.01.2026 effectué par M. BERLY et M. LEDOUX, Président de la CRTIS et membre de la CDTIS de la Seine Maritime
- AOP du 22.09.1998
- Tests in-situ du 31.07.2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmet le dossier à la Fédération.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

SOTTEVILLE LES ROUEN - STADE JEAN ADRET 1 - NNI 766810101

Cet éclairage a été classé E4 (IM) jusqu'au 23/11/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E4 (IM).

- Relevé d'éclairage en date du 29/09/2025 :
 - o Éclairage moyen : 273 Lux (IM) (E4 mini 320)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.55
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.76

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E5 (IM) jusqu'au 16/03/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

LE MESNIL ESNARD - STADE STANISLAS BILYK - NNI 764290101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en E5 (LED).

- Étude photométrique en date du 04.06.2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105Mx68M
 - Implantation : Latéral
 - Hauteur minimum de feu : 18M
 - Inclinaison des projecteurs : 64.1°
 - Nombre de projecteurs : 16 (4/ mâts)
 - Éclairement moyen : 284 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.79
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.60
 - GR Max : 45.5
 - Température de couleur : 5 700 K
 - IRC : 70
 - Facteur de maintenance : 1

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E5 (LED) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

